

Le 18 juillet 2024, à Bois-Guillaume,

COMMUNIQUE DE PRESSE

DEMONSTRATION MISE EN ŒUVRE DE PAILLE SOUFFLEE DANS LE CADRE DE LA
REHABILITATION DU MILLE-CLUBS DE MARTIGNY
MARDI 17 SEPTEMBRE 2024 après-midi.

➤ Histoire Mille-Clubs – patrimoine

A partir de 1966 apparaissent des bâtiments de type préfabriqué issus de l'opération « Mille Clubs de jeunes » lancée par François Missoffe, ministre de la jeunesse et des sports.

Les « Mille Clubs » sont des salles mises à la disposition de la jeunesse, dont l'objectif était de permettre aux jeunes de construire leurs propres lieux de vie sociale.

Ces bâtiments étant destinés à être reproduits en de nombreux exemplaires, il a été indispensable de concevoir un système de construction permettant plusieurs solutions différentes ainsi qu'une évolutivité aisée. Un premier concours, lancé en 1967, a permis la conception de deux modèles dont les BSM (Bois Sciés Manufacturés) dont fait partie notre mille-clubs. Les équipes d'architectes Béchu-Bidault-Guillaume et Goddeeris- Deleu-Thoreau en sont les concepteurs. Ils ont été réalisés jusqu'en 1972 à un peu plus d'un millier d'exemplaires, date à laquelle un second concours permet d'améliorer les modèles de la première série et de créer un nouveau modèle conçu par l'agence Ed Environnement.

Au final ce sont plus de 2 300 clubs de jeunes qui ont été construits entre 1968 et 1982.

Aspect patrimonial

Emblématique d'une période constructive mais également reflet d'une politique sociale, certains de ces Mille Clubs sont labellisés « Patrimoine du XX e siècle ».

Source : Note d'intention du C.A.U.E. de Décembre 2020

➤ Projet de réhabilitation

Le projet vise à rénover ce bâtiment pour le remettre au service des citoyens de la commune. La rénovation d'un bâtiment comme celui-ci doit être envisagée en croisant trois paramètres et dimensions : l'identité architecturale, l'adaptation aux usages et le comportement thermique. L'intervention sur l'un des éléments impacte directement les

deux autres, nécessitant obligatoirement des points d'arbitrage et des compromis de la part de la maîtrise d'ouvrage.



➤ Ambition projet

Le projet a une démarche environnementale exemplaire, en ciblant quelques priorités :

- **La vertu de la modération** : Limiter l'impact « carbone » de la construction, mais aussi par la suite, la consommation énergétique et les dépenses d'entretien liées directement aux surfaces grâce à l'utilisation de matériaux naturels et biosourcés provenant du circuit-court.
- **La vertu énergétique** : Cibler une consommation primaire la plus basse possible, en allant au-delà des exigences réglementaires de la RE2020, notamment aux niveaux de la qualité thermique de l'enveloppe et de l'étanchéité à l'air. La performance énergétique du bâti ne sacrifiera pas pour autant le confort des occupants.
- **La vertu sanitaire** : Ce bâtiment répond aux exigences les plus pointues en termes de qualité de l'air intérieur, afin d'assurer des conditions optimales pour la santé de ses usagers. Cela passera par un renouvellement de l'air via une ventilation double flux gérée par des sondes de CO₂, l'utilisation systématique de matériaux classés A+ au niveau de leur contenance en COV (composant organique volatil), en préférant autant que possible les matériaux biosourcés et ceux dont l'innocuité sur la santé sont reconnus.

La meilleure énergie reste encore celle que l'on ne consomme pas.



➤ Usage de la paille soufflée, une première pour la réhabilitation d'un bâtiment public en Normandie !

Ayant reçu son avis technique il y a quelques mois, ce projet est l'un des premiers à utiliser cette technique constructive pour un bâtiment public.

Le procédé de soufflage de paille soufflée



Le procédé d'isolation en paille concerne de la paille de blé hachée, composée de brins de taille compris entre 5 et 30 mm de longueur. La paille qui la compose est dépoussiérée et nettoyée de tout résidu, pour garantir une homogénéité et un soufflage ou une insufflation optimale. La paille ne comporte aucun additif et est 100 % compostable et biodégradable. Tel qu'en témoignent les constructions paille existantes, sa durée de vie est centenaire en conditions normales d'utilisation. Grâce à son fort déphasage thermique, la paille assure une protection des surchauffes en été.

Source : SCOP Ielo

➤ Les atouts de la paille :

La construction en bottes de paille bénéficie aujourd'hui de nombreux atouts pour séduire les porteurs d'un projet de construction ou de rénovation, c'est un matériau :

- Local, abondant, disponible partout en France, bon marché.
- Biosourcé, il participe activement à la lutte contre le dérèglement climatique.
- Performant d'un point de vue technique, thermique et environnemental
- Fiable, avec de nombreux retours d'expérience sur tous types de bâtiments depuis 1920.
- Bénéficiant de Règles professionnelles, et de nombreux documents techniques permettant son utilisation dans tous types de projets.
- D'un réseau de professionnels formés, de correspondants locaux (l'ARPE Normandie), d'un réseau national, le RFCP.

La paille est un matériau naturellement performant, isolant, confortable, résistant, durable et local.

Lucille REGNIER, architecte,
ARTECH Architecture

Antoine BRUMENT,
maire de la commune de MARTIGNY